



## INFORMATIONS



### Rappels évoqués lors de l'Assemblée Générale

► Toutes les informations et les procès-verbaux des commissions sont consultables sur Hebdo Foot Artois qui est publié sur le site du district tous les **mardis à 16 heures**.

► Avec l'arrivée de l'hiver et sa suite d'arrêtés municipaux, l'ensemble des mesures applicables le week-end est publié sur le site du district le **vendredi à 16 heures** sachant qu'en cas de détérioration des conditions météo, une décision peut être prise le samedi ou le dimanche matin. Cette décision apparaît uniquement sur la page d'accueil du site et ne figure pas dans les agendas.

Prochainement une astreinte sera mise en place dans des conditions qui seront communiquées en temps utiles.

► Autre rappel le district est fermé les samedis, donc inutile d'envoyer des mails ou d'essayer de joindre quelqu'un au téléphone.

► Enfin et uniquement pour l'actuelle saison, en raison de la pandémie, les dispositions de l'article 83 des Règlements Généraux, concernant les obligations des clubs en matière d'équipes engagées ont été modifiées comme suit

D1 et D2 : 2 équipes seniors et 2 équipes de jeunes ou féminines, sachant que pour postuler à la montée en ligue l'une de ces 2 dernières équipes doit participer à une compétition à 11.

D3 et D4 : 2 équipes seniors.

D5 et D6 : Une équipe seniors et une équipe seniors ou jeunes ou féminines.

D7 : une équipe pour participer et une équipe seniors ou jeunes ou féminines pour pouvoir accéder à la D6.

**Le Secrétaire Général :**  
**Richard RATAJCZAK.**